

**Délibération 2.01**  
**Rapport 2017**  
**sur la situation du Département en matière de développement durable**

**Intervention d'Alban BRUNEAU**

Avant toute chose, je tiens à remercier les services pour la qualité de leur travail, pour ce rapport qui, bien qu'exhaustif, ne s'embourbe jamais dans les méandres de la technicité.

Le développement durable ne doit pas être un simple volet de notre politique, ni une compétence transversale à celle-ci.

Le développement durable doit devenir la matrice de toutes nos réflexions. La semaine dernière encore ce sont plus de 15.000 scientifiques qui nous alertaient, dans une tribune, sur la situation de détresse environnementale dans laquelle nous nous trouvons.

Si, à nous seuls, nous ne pouvons pas changer la face du monde, nous pouvons cependant être moteurs et précurseurs par nos politiques et ses déclinaisons.

Or, au regard des enjeux qui s'imposent à nous, nous restons sur notre faim en lisant ce rapport. Certes les idées sont bonnes et nombreuses, mais nous manquons encore d'ambition et surtout de moyens.

En effet, la loi NOTRe a recentré nos compétences faisant de notre collectivité le chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de la cohésion territoriale. Ce recentrage de nos missions et la baisse de nos dotations et compensations, nous imposent une concentration budgétaire sur nos compétences obligatoires.

Pourtant, les ménages bénéficiaires des aides sociales et des politiques d'autonomie des personnes sont souvent ceux les plus en proie aux problématiques découlant du développement durable, que ce soit en matière d'alimentation, de performances énergétiques des logements ou encore de mobilité.

Tout l'enjeu de notre politique est donc d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de nos actions afin de les rendre plus efficaces, mais également pour préserver l'avenir de notre planète.

Dans le domaine du logement, et notamment en matière de précarité énergétique, le département agit. En 2016, ce sont 403 logements qui ont été aidés par la collectivité. Seulement ce chiffre est encore trop faible et en régression par rapport aux 404 logements aidés de l'année dernière, même si, en même temps, le budget alloué à ces actions a lui légèrement augmenté pour atteindre les 600.000 euros.

Sur la même thématique, je souligne que les remarques de mon prédécesseur, Jean-Paul Lecoq ont porté leurs fruits. Son intervention du 16 novembre 2016 sur le

rapport précédent, pointait du doigt le manque de communication autour du « Kit énergie », de sa faible distribution seulement 277, ce chiffre est aujourd'hui de 370, si ce n'est pas encore la panacée, il est important de noter cette progression.

Concernant le transport, encore une fois les actions du département existent mais sont insuffisantes, j'en veux pour exemple notre plate-forme numérique de co-voiturage, Covoiturage76, où seulement 1.900 trajets ont été déposés l'année dernière soit environ 5 par jour. Pour rendre ce dispositif plus attractif, il serait intéressant d'étudier la possibilité de mutualiser notre plate-forme avec les départements limitrophes.

Je dois dire que notre politique du développement touristique à travers le vélo est sur le bon chemin. Le déploiement de la marque accueil vélo sur les 4 vélo-routes départementales, contribue ainsi à promouvoir le développement touristique à travers des itinérances douces. Quant on voit que les retombées économiques de l'Avenue Verte ont déjà dépassées l'investissement de 9 millions d'euros après seulement 13 années, nous devons continuer dans ce sens.

D'ailleurs, en matière de développement touristique, le rapport explicite, et il a raison, « la volonté de favoriser une fréquentation touristique axée sur la qualité du territoire renforce l'exigence d'une approche durable ».

Se pose alors la question des navires de croisière, si leur apport au tissu économique est indéniable, la pollution qu'ils engendrent l'est tout autant et le développement économique ne doit en aucun cas se faire au détriment de la santé des populations locales.

Concernant notre soutien à l'agriculture, je suis satisfait de voir que la réflexion de notre politique agricole s'est basée sur des principes tels que : le remplacement de l'humain au coeur des actions et le lien de proximité avec la profession agricole. Les paysans doivent être reconnus à leur juste valeur et cela passera forcément par un rapprochement avec la population.

En complément de notre politique agricole, je propose à la collectivité d'adhérer à l'association Un Plus Bio, premier réseau de collectivité, qui souhaite développer une restauration collective biologique avec des produits locaux. Cette adhésion, s'ajouterait de manière cohérente au dispositif Agrilocal 76 qui permet une mise en relation entre acheteurs de la restauration collective et les fournisseurs locaux et afficherait ainsi nos ambitions dans le domaine de l'alimentation responsable et durable.

Pour conclure, je terminerai sur la dimension que le département accorde au sport, notamment à travers sa politique d'accès au sport pour tous en subventionnant les actions menées par les clubs à destination des publics éloignés de la pratique sportive et en participant à hauteur de 50% à l'adhésion à un club sportif pour les personnes en situation de handicap. Le sport est et a toujours été un vecteur de cohésion sociale et la collectivité doit continuer à investir dans ces actions.